



Réunion publique sur l'accessibilité

dans les Établissements Recevant du Public

La loi du 11 février 2005 exprime le principe « d'accès à tout pour tous », cette réglementation s'applique à l'ensemble des établissements recevant du public (ERP). Avant le **1er janvier 2015**, les entreprises commerciales devaient avoir engagé des travaux de mise en conformité. La loi de 2005 accordait 10 ans aux ERP pour être accessibles à tous, il est force de constater que sa mise en œuvre difficile n'a pu respecter le délai initial. Le gouvernement a annoncé le **26 février 2014**, des aménagements qui introduisent un délai supplémentaire de trois ans pour réaliser leurs installations.

Le mercredi 24 juin 2015, de 20h00 à 21h30
au nouveau pôle culturel
- 4 avenue Carnot 72160 Connerré.

*Intervention de **Lise VIROULAUD**,
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe*

Programme :

- Rappel des règles de bases de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)
- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui doivent être déposés au 27 septembre 2015
- Réponses aux questions

Contact :

Pays du Perche Sarthois
02 43 60 72 77 / perche-sarthois@orange.fr